

# **AGRILE DU FRÊNE**

## **ARRÊT DES ARRIVAGES DE BRANCHES ET TRONCS D'ARBRE À LA RIDR**

---

### **Communiqué – 16 mai 2014**

La RIDR ne pourra plus, à cause de la restriction de l'Agence Canadienne d'inspection des aliments, recevoir des branches et des troncs d'arbre provenant de la MRC PDH.

Votre territoire est MAINTENANT visé par cette problématique.

Nous vous demandons d'aviser le plus rapidement possible les citoyens de votre municipalité de ne plus déposer de branche et/ ou de troncs d'arbre dans leurs bacs, autant pour la collecte de déchet que celle des encombrants. Cette restriction restera en vigueur tant que l'Agence Canadienne d'inspection des aliments ne donnera pas d'avis contraire.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Marc Forget  
Directeur général

